

# PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

## Mouila : la Caistab veut redynamiser la filière café-cacao

G.R.M  
Libreville/Gabon

À l'agonie depuis des années, la filière café-cacao doit retrouver de l'allant. C'est l'objectif que s'est fixé le nouveau directeur général des Caisses de stabilisation et de péréquation (Caistab), Ismaël Gnamalengou Oligui, qui poursuit sa tournée provinciale

entamée dans le Woleu-Ntem. Ainsi a-t-il sillonné, la semaine dernière, l'Estuaire, la Ngounié et la Nyanga. Non seulement pour rencontrer ses collaborateurs en quête de meilleures conditions de travail, mais aussi pour "rassurer les planteurs de ce que la Caistab va s'organiser de façon à redonner à la filière café-cacao ses lettres de noblesse". En effet, depuis quelques années, les planteurs de café et de cacao



Le DG de la Caistab sur le terrain.

font face à un certain nombre de difficultés. Autant dire qu'ils n'ont aucune visibilité, surtout pour le développement de leurs activités et la vente de leurs productions. Cette tournée est donc également l'occasion pour Ismaël Gnamalengou Oligui de se faire une idée des installations de la Caistab à l'intérieur du pays.

Notamment les magasins de transit, les plantations et les pépinières. Aussi a-t-il invité ses collaborateurs à préserver l'outil de travail, après avoir observé des manquements à certains endroits et apprécié des efforts consentis et louables ailleurs. À noter que la situation peu reluisante actuelle de la filière café-cacao est imputable à la

suspension des budgets, dont l'aide aux planteurs. Face aux attentes de ces derniers sur l'accompagnement financier, technique et matériel, le directeur général de la Caistab a promis que sa structure serait plus présente à leurs côtés pour garantir la qualité du produit et la compétitivité du Gabon dans cette filière.

## À travers Nos Régions

GAMBA : LES CHEFS DE REGROUPEMENT ET DE VILLAGE INSTALLÉS



**DANIEL** Boundzanga et Marie-Rose Mouyama, promus respectivement chef de regroupement des villages Mbouda puis chef de village Cachimba dans le canton Basse-Nyanga, ont récemment été installés officiellement dans leurs fonctions par Victor Ngoma, préfet du département de Ndougou. En présence, notamment, du président du Conseil départemental Adam Koumba Mihindou, et du maire de la commune de Gamba, Arnaud Mpira. Temps forts de cette cérémonie : la levée des couleurs, l'exécution de l'hymne national et la lecture de l'arrêté de nomination. Après avoir exprimé leur gratitude à tous ceux qui, de près ou de loin, ont contribué à leur promotion, les deux promus ont promis de ne ménager aucun effort pour être à la hauteur des responsabilités qui sont dorénavant les leurs. Enfin, le préfet, tout en les sommant de regagner impérativement leurs villages respectifs au lieu d'être à Gamba, leur a prodigué de sages conseils allant dans le sens de la bonne exécution de leur mission.

DIENGA : HOMMAGES À MARTHE SENGUE



**MARTHE** Sengue, présidente du conseil départemental de Lombo-Bouengué, décédée le 26 novembre dernier, a reçu les hommages mérités des autorités administratives et politiques ainsi que des populations locales. Née le 10 février 1968, Marthe a été inhumée samedi dernier à Dienga, sa contrée natale. Elle laisse sa famille biologique et administrative dans une grande peine. Des témoignages aussi élogieux qu'émouvants ont été faits, entre autres, par le premier vice-président du conseil

départemental, Étienne Mvouma. Pour ce dernier, la défunte Sengue, oratrice hors pair tant dans la langue de Molière qu'en langue nzébi, en dépit de son humilité, fut une grande figure politique de la contrée.

D.M & S.K.M

## Port-Gentil : " la Voix des Oubliés " offre le nouveau guide du détenu à la prison du Château

Fidèle AFANOU EDEMBE  
Port-Gentil/Gabon

À l'occasion du 75<sup>e</sup> anniversaire de l'adoption, le 10 décembre 1948, de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, Me Solange Yenou, à la tête d'une délégation de l'ONG " La Voix des Oubliés " dont elle est la présidente, s'est rendue, dernièrement, à la prison de Port-Gentil. Elle y a été reçue par le capitaine Hugues Irénée Opendo Kombala, chef du service Censure de cette prison. Elle lui a remis gratuitement un lot de la nouvelle édition du guide du détenu, qui est une actualisation de la première version sortie en 2013.

À travers les questions-réponses qui y sont traitées, le détenu sera édifié de manière claire et simple sur les règles élémentaires de la procédure pénale qui lui



Me Solange Yenou remet symboliquement un guide du détenu au capitaine Opendo Kombala, chef de service Censure à la prison de Port-Gentil.

permettra de mieux comprendre ses droits. On y trouve aussi des modèles de lettre que pourra adresser le détenu à la commission ad hoc en cas de détention irrégulière ou pour demander la libération d'office. L'ONG " La Voix des Oubliés " a pour cheval de bataille le respect de la présomption d'innocence. En effet, selon l'article 11 de la Déclaration universelle des

Droits de l'Homme, " toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auraient été assurées ". Créée en 2010, elle a visité toutes les prisons du Gabon et réussi à faire libérer 96 détenus.